

Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Opéra-Théâtre

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le contrat de M. Didier BRUNEL conclu le 1^{er} septembre 1998 venait à échéance le 31 août 2003.

Un nouveau contrat a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2003 soit jusqu'au 31 août 2007.

Conformément aux termes du contrat, M. Didier BRUNEL a exercé une double responsabilité :

- la gestion de la salle de l'Opéra-Théâtre,
- la mise en oeuvre d'une activité lyrique et musicale.

A) - Analyse de l'activité du service délégué

1. Gestion de la salle

L'année a été marquée par les manifestations célébrant le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo.

Cette thématique sur l'ensemble de la saison a à la fois :

- donné une homogénéité à cette programmation, avec des grands événements ayant eu un retentissement national comme La Esmeralda, ou la production de Rigoletto par l'Opéra-Théâtre de Besançon,

- mais aussi a eu une incidence sur la légère baisse de fréquentation constatée durant cette saison en raison du label «Victor Hugo» donné à de nombreux spectacles de natures différentes qui a pu desservir la «repérabilité» des spectacles les plus importants, surtout sur l'ensemble d'une saison. Cependant l'anticipation du phénomène par un équilibre des programmes a permis de limiter cette incidence et de réaliser une moyenne d'entrées par programme sensiblement identique aux années précédentes.

L'Opéra-Théâtre a affiché durant cette saison 92 levers de rideau en public représentant 46 915 spectateurs, les spectacles programmés par M. BRUNEL représentant 24 170 spectateurs. Enfin les animations et conférences ont réuni 2 365 personnes.

La salle de l'Opéra-Théâtre reçoit de nombreux utilisateurs publics et privés, et M. Didier BRUNEL s'emploie à conduire cette gestion dans la double contrainte des impératifs de gestion du personnel municipal et de la recherche de complémentarité de programmation et d'action avec les autres salles (Nouveau Théâtre et Théâtre de l'Espace).

2. L'activité lyrique et musicale

Les propositions faites ont été plus que conformes au cahier des charges ; M. BRUNEL a proposé au cours de la saison 2001-2002 :

a. le lyrique

Cadmus et Hermione - Lully

(Opéra - Accueil de l'Académie baroque européenne d'Ambronay) : 1 représentation

Norma - Bellini

(Opéra - Production de l'Opéra-Théâtre de Besançon) : 3 représentations

Pelleas y Melisanda

(Poèmes de Neruda - Accueil) : 1 représentation

Don Pasquale - Donizetti

(Opéra - Coproduction Opéra-Théâtre de Besançon - Opéra de Fribourg) : 2 représentations

La Esmeralda - Bertin - Livret de V. Hugo

(Opéra - Coproduction Opéra-Théâtre de Besançon - Atelier Lyrique de Franche-Comté) : 1 représentation

Irma la douce

(Comédie musicale - Accueil de l'Opéra comique) : 2 représentations

Le clown des neiges

(Opéra contemporain pour enfants) : 1 représentation

Rigoletto - Verdi

(Opéra - production de l'Opéra-Théâtre de Besançon) : 3 représentations

Tristan et Yseult

(Théâtre musical - Accueil) : 1 représentation

b. les concerts

- 10 concerts de musique classique, dont 4 d'orchestre symphonique, ou grand chœur : l'Orchestre de Novosibirsk, l'Orchestre Symphonique de Castille, un Requiem Allemand, l'Orchestre des Champs-Élysées.

- 6 concerts de musique de chambre, ainsi que 7 représentations «jeunes pousses» qui ont satisfait les jeunes artistes, ce programme ayant véritablement trouvé un public durant cette saison.

c. les autres spectacles

Ont été programmés par ailleurs par le délégataire :

- 5 concerts de «musique du monde» diversifiés qui ont rencontré un public nombreux
- 1 concert de chanson française qui a rempli l'Opéra-Théâtre
- 2 spectacles de danse contemporaine
- 3 spectacles de théâtre.

M. Didier BRUNEL a programmé dans le cadre de son activité 43 levers de rideau qui ont représenté 24 170 spectateurs pour la saison 2001-2002.

B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Le délégataire exerce l'activité à ses risques et périls sur la part de recettes non assurée par la Ville.

1 - Comptes du délégataire

Bilan :

- Un actif composé essentiellement d'actif circulant, notamment de créances diverses (créances d'associés sur divers spectacles).

- Un passif dans lequel les capitaux propres sont positifs (15,1 K€) du fait du résultat d'exercice favorable (+ 11,4 K€). Les provisions pour charges sont en diminution, pour s'établir à 77 K€.

- Le fonds de roulement devient négatif à 10 K€. La trésorerie redevient positive à 316 K€ malgré un appel important aux concours bancaires courants (77 K€).

Exploitation :

- les produits d'exploitation se sont élevés à 1 494 K€, soit une augmentation de 11 % par rapport à la saison 2000/2001 (progression des subventions de 28,5 K€ mais baisse de 5 % du chiffre d'affaires).

- les recettes proprement dites de fréquentation (373 K€) sont en diminution de 2,1 % par rapport à la saison précédente (381,5 K€).

- la part des recettes de fréquentation sur le total des produits est en léger retrait (30,8 % contre 36 % en 2000/2001)

- forte augmentation des charges (+ 15,5 %) : essentiellement la masse salariale (+ 40 %, soit + 152 K€), les charges externes diminuant de 3,2 %, soit - 24 K€ (notamment achats de spectacles) alors que les frais de publicité et de déplacements sont en augmentation.

- le résultat d'exploitation passe de + 121,5 K€ en 2001 à + 80,6 K€ en 2002 (le résultat net étant positif mais proche de l'équilibre à 11,4 K€).

La saison 2001-2002 avec des résultats financiers inférieurs à 2001 n'a pas permis au délégataire de consolider la situation financière de la société avant la fin du contrat en cours.

2 - Rapports financiers avec la Ville

Pour la saison 2001/2002, la Ville a versé au délégataire une subvention de 643,7 K€, soit la subvention contractuelle complétée de l'actualisation indiciaire. Cette subvention représente 43 % des recettes totales (cette part était de 47 % en 2000/2001). La part de la Ville dans le subventionnement total est passée de 78,3 % à 76,6 %.

Cette subvention correspond à la volonté de la Ville de conserver un niveau de tarif modéré tout en favorisant une offre de spectacles de qualité.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et après avoir été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce rapport.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarque, si ce n'est qu'on peut féliciter les trois scènes bisontines, je crois, pour la qualité de leur programmation diversifiée et donc demander à l'Adjoint qu'il transmette ces félicitations».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.